

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Marie ARNAUDEAU, Maire.

Etaient présents : MM. J. Marie ARNAUDEAU, Chantal RAGOT, Joseph BAUDOIN, Sylvie BLAUGY, J. Claude GUITTON, J. Michel JOUSSELIN, Christian CHAIGNEAU, Christine LEGARLANTEZEC, Jean ROBINEAU, Myriam JOURDAIN, Frédéric SOUCHET, Delphine POUPIN, Adeline RAVARD, Annabelle GABORIAUD et Clément RENAUDET.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BLAUGY.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 10 mars 2026
- Election du Maire
- Fixation du nombre de postes des adjoints au maire
- Election des adjoints au maire
- Lecture de la Charte de l'élu local
- Questions diverses.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Marie ARNAUDEAU, Maire sortant, qui a procédé à l'appel nominal des membres du conseil ; Il a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Mme Sylvie BLAUGY a été désignée en qualité de secrétaire.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/03/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 10 mars 2026.

ELECTION DU MAIRE

M. Jean-Marie ARNAUDEAU, le plus âgé des membres présents du conseil municipal, a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Mme Chantal RAGOT et M. Christian CHAIGNEAU ont été désignés en qualité d'assesseurs.

M. Jean-Marie ARNAUDEAU a informé le conseil qu'il se portait candidat au poste de maire.

Au terme du premier tour de scrutin, M. Jean-Marie ARNAUDEAU a obtenu 14 suffrages sur 15 votants (1 bulletin nul). Il a donc été proclamé maire et installé dans ses fonctions immédiatement.

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

M. Jean-Marie ARNAUDEAU, Maire, a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints au scrutin secret de liste et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Au terme du 1^{er} tour de scrutin, cette liste a obtenu 15 suffrages sur 15 votants. Ont ainsi été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés les candidats figurant sur cette liste : Chantal RAGOT, Joseph BAUDOUIN et Sylvie BLAUGY.

Monsieur le Maire a ensuite donné lecture de la charte de l'élu local.

Une copie de cette charte et du chapitre du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L.2123-1 à L.2123-35) a été remise aux conseillers municipaux.

*La Secrétaire de séance
Sylvie BLAUGY*



*Le Maire
Jean-Marie ARNAUDEAU*

